

Assemblée générale de l'ADAC

Lundi 17 juin 2019 par Rédaction



L'intervention de Daniel Tulsa, directeur de l'ADAC pendant l'assemblée générale

L'Agence départementale d'accompagnement des collectivités des Hautes-Pyrénées (ADAC) est un outil très apprécié au service des élus locaux. L'ADAC est au service de l'intérêt général : elle offre un conseil et une assistance technique, juridique et financière aux communes et à leurs groupements dans leur gestion quotidienne et pour la réalisation de leurs projets d'aménagement et d'équipement publics, à l'exclusion de toute mission de maîtrise d'œuvre. C'est un interlocuteur unique pour les Maires et Présidents de Communautés de Communes, facilitant l'accès aux expertises et compétences du département, via la coordination d'un réseau d'assistance technique. C'est aussi l'outil des collectivités du département : tous les élus, Conseillers départementaux, Maires ou Présidents adhérents, sont membres de l'Assemblée générale et participent donc pleinement à la vie de l'ADAC. Ils peuvent donc agir sur ses activités, ses domaines d'intervention et les services qu'elle propose.



L'ADAC a tenu son assemblée générale ce dernier jeudi 13 juin 2019, sous la présidence de Michel Pélieu, président du conseil départemental, en présence de très nombreux maires. La présentation des activités de l'ADAC en 2018 a été faite par le directeur Daniel Tulsa et son équipe.

Fin 2018, 365 communes et 8 EPCI (*sur 9 EPCI*) adhéraient à l'ADAC. Au 1^{er} juin 2019, l'ADAC enregistrait les adhésions de 378 communes et de 8 EPCI.

⇒ <http://www.tarbes-infos.com/spip.php?article24517>